



La profession d'urbaniste et sa qualification professionnelle

**L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes
envisage d'organiser une session d'auditions,
en liaison avec l'ULR,
l'association régionale des urbanistes,**

**dans la région Languedoc-Roussillon
à Montpellier
les 5 et 6 juin 2014**

**C'est l'occasion de présenter
votre demande de qualification d'urbaniste,
et c'est maintenant qu'il faut s'y préparer.**

Cette session d'auditions est ouverte à tous les professionnels de l'urbanisme, quels que soient leurs modes d'exercice !

La qualification d'urbaniste est un enjeu, aussi bien pour les salariés des structures publiques, parapubliques, ou privées, que pour les professionnels indépendants!

La qualification d'urbaniste est une reconnaissance de compétences sur le cœur du métier, un atout pour des carrières diversifiées géographiquement ou du point de vue des modes d'exercices. Elle reconnaît une aptitude, aujourd'hui reconnue à l'international (Québec) et que l'OPQU souhaite étendre à d'autres pays.

A l'échelon national, c'est aujourd'hui plus de 730 urbanistes qualifiés et plus de 130 jeunes diplômés inscrits sur la liste d'aptitude à la qualification d'urbaniste.

Une session d'auditions, c'est l'occasion d'accélérer le mouvement !

La qualification est une démarche simple qui s'adresse à tous les praticiens qui exercent des missions d'urbanisme à titre principal, quelles que soient leur formation initiale et leurs domaines d'activités. La procédure de qualification prévoit des entrées différenciées suivant le niveau de formation spécifique en urbanisme et la durée de la pratique professionnelle. Cette dernière doit correspondre à des missions ou travaux réalisés par le candidat, individuellement ou dans un collectif.

Une démarche très valorisante sur le plan personnel

Les sessions d'auditions de l'OPQU ont été conçues spécialement pour faciliter la démarche de candidature et simplifier sa présentation. Le dossier de demande de qualification s'articule autour de la présentation de son **parcours professionnel d'urbaniste** et de trois travaux d'urbanisme. C'est une analyse rétrospective de sa propre carrière particulièrement enrichissante à réaliser.

Comment ça se passe ?

Chaque candidat est auditionné pendant 30 minutes. Il fait état de sa formation supérieure, de son curriculum vitae et de sa motivation pour la qualification ; il met en valeur de façon plus détaillée son parcours professionnel en urbanisme ; enfin, il présente trois travaux d'urbanisme qui illustrent son parcours professionnel et témoignent de son implication personnelle sur au moins deux types de missions appartenant au cœur de métier de l'urbaniste (domaines d'activités I à IV)* et trois échelles de territoires et/ou problématiques différentes. Ces travaux doivent être choisis parmi les travaux réalisés au cours des dix dernières années et être représentatifs de la diversité de sa pratique professionnelle d'urbaniste

- Téléchargez le dossier de qualification depuis le site : www.opqu.org,
- Faites vous aider par vos confrères déjà qualifiés pour préparer votre audition et les éléments de votre dossier.

* cf. voir règlement intérieur et référentiel métier de l'urbaniste

Les inscriptions sont ouvertes : inscrivez-vous !

Pour vous inscrire à cette session d'auditions

Il n'y a aucun élément à envoyer avant la session. Cependant, il est nécessaire que les candidats nous transmettent un courriel nous annonçant leur souhait de s'inscrire à la session (avec leurs nom, prénom, adresse mail et N° téléphone) : cela permet de réserver un créneau d'audition, puis de prendre contact avec eux notamment pour préciser le lieu, la date et l'heure d'audition.

Pour vous inscrire et pour toutes précisions :
prenez contact avec Bernard Soubrane, délégué général de l'OPQU,
- Tél. : 05 62 27 07 34
- @ : opqu@free.fr